

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DVD 77 Dalle de couverture de l'esplanade des Invalides (7e). Avenant n°1 au contrat pour l'aménagement et l'exploitation d'un restaurant administratif situé sous la dalle.

David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 1990 D.2330 des 10 et 11 décembre 1990 concernant le contrat pour l'aménagement et l'exploitation d'un restaurant administratif situé sous la dalle de couverture de l'esplanade des Invalides à Paris 7^e signé le 15 février 1991 entre la Ville de Paris, le Ministère des Affaires Étrangères et la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 au contrat pour l'aménagement et l'exploitation d'un restaurant administratif situé sous la dalle de couverture de l'esplanade des Invalides (7^e) prorogeant l'exploitation d'un restaurant administratif pour le personnel avec le Ministère des Affaires Étrangères de 18 mois ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. David BELLARD au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 au contrat pour l'aménagement et l'exploitation d'un restaurant administratif situé sous la dalle de couverture de l'esplanade des Invalides à Paris 7^e prorogeant l'exploitation d'un restaurant administratif pour le personnel avec le Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au 30 juin 2022 inclus. Ledit avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2020 et ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO